

Eléments de synthèse de l'étude

Que pensent les parents des logiciels de contrôle parental ?

L'enquête du CIEM

Le CIEM a confié le traitement et l'analyse des résultats de l'enquête à Sophie Jehel, chercheur au laboratoire CARISM/ IFP, Université de Paris II.

Le contrôle des jeunes sur Internet est un sujet d'inquiétude et d'intérêt pour de nombreux parents, en témoigne le nombre élevé de répondants à l'enquête (2231).

72% des parents qui ont répondu à l'enquête déclarent laisser leurs enfants accéder seuls à Internet.

62 % des parents de moins de 8 ans leur refusent l'accès libre à Internet, mais dès 8 ans les comportements s'inversent et 68% des parents laissent leurs enfants de 8-12 ans accéder seuls à Internet.

Le nombre des parents informés de l'existence des logiciels de contrôle parental est satisfaisant (96%), **Mais seulement 39% des parents qui connaissent l'existence des logiciels en ont installé un.**

63% des parents qui ont installé ces logiciels se déclarent satisfaits. Mais ces parents ne représentent que 24% de l'échantillon, **soit un parent sur quatre.**

8% ne sont pas du tout satisfaits et 29% ne donnent pas leur avis, parmi lesquels une majorité a désinstallé son logiciel en raison notamment des gênes occasionnées dans la navigation.

Le nombre de parents qui laissent accéder seuls leurs enfants à Internet (72%) est donc nettement plus élevé que celui de ceux qui ont installé ou tenté d'installer des logiciels de contrôle parental (39%), et que celui de ceux qui en sont satisfaits (24%).

Pourquoi les parents n'utilisent-ils pas davantage les logiciels de contrôle ?

L'enquête révèle **deux raisons principales** : d'une part les problèmes rencontrés par les parents lors de l'utilisation du logiciel, d'autre part la méfiance de nombreux parents vis-à-vis de ce type de solution.

Les commentaires laissés par plus de 600 parents aident à comprendre le positionnement des parents. **Les parents qui ont fait la démarche d'installer un logiciel évoquent des difficultés liées à l'installation du logiciel** : les désagréments majeurs sont les blocages qui en découlent pour l'utilisation de l'ordinateur ou de la boîte électronique, la nécessité de devoir intervenir pour débloquer un grand nombre de sites qui leur paraissent convenables pour leurs enfants. Des parents craignent aussi l'insuffisance du filtrage notamment pour les

forums, les messageries de dialogue, les boîtes électroniques. Certains sont lassés par des procédures complexes, d'autres évoquent des difficultés de réglage.

Un nombre important de parents qui n'ont pas installé de logiciel **sont opposés à cette démarche et revendiquent d'autres méthodes** : 43 % de ces parents préfèrent **faire confiance à leurs enfants**, qu'ils se chargent de sensibiliser aux problèmes qu'ils peuvent rencontrer sur Internet, 36 % déclarent **accompagner leurs enfants par un contrôle plus ou moins serré**, notamment en vérifiant les sites fréquentés par les historiques. Parmi ces parents, un nombre important considère que faire confiance à un outil mécanique de contrôle relèverait d'une sorte de démission parentale, et serait dangereuse.

Tant que les problèmes soulevés par ces logiciels (lourdeurs de fonctionnement, blocages, filtres excessifs, procédures trop complexes, difficultés de réglage) ne sont pas résolus, on peut craindre qu'un nombre important de parents ne s'abstienne de cette démarche. Le fait qu'aucun des logiciels les plus utilisés n'échappe à la critique pourrait laisser entendre que c'est le fonctionnement même de ces logiciels qui est globalement très lourd pour les utilisateurs qui veulent éviter la violence et la pornographie à leurs enfants. **Dans l'attente d'améliorations substantielles de ces logiciels, une plus grande information de la part des FAI dans leur utilisation semble indispensable.**

La revendication d'une responsabilité éducative de la part de parents qui mettent au premier plan l'éducation et le dialogue avec les enfants, est louable. Elle est sans doute la condition nécessaire d'une relation apaisée entre parents et enfants et du développement de l'autonomie des jeunes. S'il est assez compréhensible que les démarches éducatives des parents augmentent avec l'âge des enfants, on peut cependant s'interroger sur la pertinence de laisser des mineurs de 8 ans accéder seuls à Internet, avec ou sans contrôle parental. La possibilité d'une démarche autonome à cet âge sur ce média paraît faible, les dangers immenses.

La revendication éducative des parents conduit cependant un nombre important d'entre eux à refuser l'aide d'un contrôle technique. Le raisonnement de ces parents sous-estime les dangers d'Internet et surestime aussi bien la disponibilité des parents que la capacité des jeunes à y faire face et à en parler avec des adultes. On peut aussi douter de l'efficacité d'un contrôle a posteriori quand l'enfant a été confronté à des images ou à des propositions choquantes...

Internet est un média différent des autres. Comme il procède par globalisation, il met les jeunes en contact avec des messages qui viennent du monde entier et qui ne sont pas soumis à des instances de régulation, à la différence de la radio ou de la télévision. Eduquer et accompagner ses enfants sur Internet quand on le peut ne s'oppose pas avec le fait d'utiliser un logiciel pour éviter la confrontation des mineurs avec des messages violents qui peuvent les fragiliser. Le CIEM est très attaché à la promotion de l'éducation critique aux médias. Mais celle-ci ne s'oppose pas à la protection des mineurs, qui doit être assurée par la combinaison de différents moyens.

Le CIEM souhaite, sur la base de cette enquête, ouvrir un dialogue avec les pouvoirs publics et les opérateurs pour que les difficultés concrètes des parents soient prises en compte dans l'évolution des technologies de protection des mineurs.

Contacts :

Sophie Jehel , sjehel@club.fr

CIEM : Christian Gautellier 06 89 86 11 18 / Françoise Mouglin 06 82 81 40 70